

**MAIRIE DE  
BELLEVAUX**



**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU**

**SEANCE DU LUNDI 6 JUILLET 2020  
à 20 h en mairie (salle du conseil)**

**Présents** : VUAGNOUX Jean-Louis, maire, BERNAZ Célia, VOISIN Benoit, GOUNANT Ophélie, MEYNET Yves, adjoints, CORBET Nicolas, conseiller municipal délégué, MEYNET-CORDONNIER Armony, MEYNET Vanessa, FAVRAT Armand, BRUNEL Nathalie, MORAND Frédéric, MATHIAUD Ghislaine, REY Emmanuel

**Absents excusés** : SANTALUCIA Elodie, SKORUPSKI Eric

**Pouvoir** : SKORUPSKI Eric à REY Emmanuel

**Secrétaire de séance** : BERNAZ Célia

**Date de la convocation** : 30 juin 2020

**Date de l'affichage** : 17 juillet 2020

La séance est ouverte à 20 heures par le maire après vérification du quorum.

Le maire précise que la réunion du conseil municipal se tient ce jour dans la salle du conseil à la mairie dans le respect des mesures barrières exigées durant l'état d'urgence sanitaire avec un effectif adapté à la salle.

Pour la désignation d'un secrétaire de séance qui est obligatoire, le maire propose, sur la durée du mandat, que chacun, à tour de rôle, exerce la responsabilité du secrétariat de séance, ceci en respectant l'ordre du tableau du Conseil municipal. À l'unanimité, le Conseil accepte cette proposition.

Le procès-verbal de la réunion du 8 juin 2020 est approuvé par 12 voix pour.

Monsieur REY Emmanuel signale que son intervention concernant l'adresse mail professionnel de Madame BERNAZ Célia n'a pas été mentionnée dans le compte-rendu du 8 juin 2020. Madame BERNAZ Célia fait savoir qu'elle s'est renseignée auprès de l'Association des Maires de la Haute-Savoie, et que cela ne pose pas de problème.

**2020 07 06-01 : BUDGETS DE LA COMMUNE ET EAU/ASSAINISSEMENT :**

**Approbation des comptes de gestion 2019 dressés par le Receveur Principal**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, des BUDGETS DE LA COMMUNE ET EAU/ASSAINISSEMENT,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la bonne gestion du Receveur,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

– **DÉCLARE** à l'unanimité que les **comptes de gestion DES BUDGETS DE LA COMMUNE ET EAU/ASSAINISSEMENT dressés pour l'exercice 2019** par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2020 07 06 02 : BUDGETS DE LA COMMUNE ET EAU/ASSAINISSEMENT :**  
**- Approbation des Comptes Administratifs 2019**

**BUDGET DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 du **BUDGET DE LA COMMUNE**, mais ne peut présider la séance au cours de laquelle est présenté le document, ni participer au vote. Madame BERNAZ Célia est désigné présidente de séance.

Constatant que le compte administratif 2019 du budget de la Commune fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Reports résultats 2018		736 892.35		239 770.55
Opérations de l'exercice 2019	1 503 284.28	1 775 414.93	553 922.04	628 938.72
TOTAUX	1 503 284.28	2 512 307.28	553 922.04	868 709.27
Résultats cumulés		+ 1 009 023.00		+ 314 787.23
Solde Reste à réaliser			- 673 000.00	
Résultats de clôture avant affectation		+ 1 009 023.00	- 358 212.77	

Le maire s'étant retiré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE le compte administratif 2019 du budget de la Commune**

**BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 du **Budget EAU/ASSAINISSEMENT**, mais ne peut présider la séance au cours de laquelle est présenté le document, ni participer au vote. Madame BERNAZ Célia est désigné présidente de séance.

Constatant que le compte administratif 2019 du budget EAU/ASSAINISSEMENT fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Reports résultats 2018		8 804.89	-241 914.90	
Opérations de l'exercice 2019	849 248.79	987 606.71	1 019 714.24	895 829.81
TOTAUX	849 248.79	996 411.60	1 261 629.14	
Résultats cumulés		+ 147 162.81	-365 799.23	
Solde Reste à réaliser				+225 300
Résultats de clôture avant affectation		+ 147 162.81	-140 499.33	

Le maire s'étant retiré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE le compte administratif 2019 du budget EAU/ASSAINISSEMENT**

**2020 07 06 03 : BUDGETS DE LA COMMUNE ET EAU/ASSAINISSEMENT :**  
**- Affectation des résultats 2019**

**BUDGET DE LA COMMUNE :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Célia BERNAZ,  
 Après avoir examiné le compte administratif 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,  
 Constatant que le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de **1 009 023.00 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019	+ 272 130.65 €
Résultats antérieurs reportés 2018	+ 736 892.35 €
<b>Résultat à affecter =</b>	<b>+ 1 009 023.00 €</b>
Solde d'exécution d'investissement	+ 314 787.23 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 673 000.00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 358 212.77 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068</b>	<b>358 212.77 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement R 002</b>	<b>650 810.23 €</b>

**BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Célia BERNAZ,  
 Après avoir examiné le compte administratif 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,  
 Constatant que le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de **147 162.81 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019	+ 138 357.92 €
Résultats antérieurs reportés 2018	+ 8 804.89 €
<b>Résultat à affecter =</b>	<b>+ 147 162.81 €</b>
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 365 799.33 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	+ 225 300.00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>-140 499.33 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068</b>	<b>140 499.33 €</b>
<b>2) Report en exploitation R 002</b>	<b>6 663.48 €</b>

**2020 07 06 04 : BUDGETS PRIMITIFS 2020 DE LA COMMUNE ET EAU/ASSAINISSEMENT**

**A/ Vote des taux des contributions directes 2020**

Compte-tenu du contexte économique, et de cette année électorale, le maire propose de ne pas augmenter les taux des contributions directes pour l'année 2020.

La Loi de finances pour 2020 a entériné la suppression de la perception de la taxe d'habitation au titre des résidences principales par les collectivités. La collectivité n'a donc plus de pouvoir de taux sur cette taxe en 2020. Cette perte de recettes sera compensée par une ressource fiscale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas modifier les taux des contributions directes pour l'année 2020
- RAPPELLE les taux fixés en 2019

<b>Taxe Foncière Bâtie</b>	<b>7.26 %</b>
<b>Taxe Foncière Non Bâtie</b>	<b>98.11 %</b>

## **B/ Présentation et vote des budgets primitifs 2020 de la Commune et Eau/Assainissement**

Conformément à l'avis de la Commission des Finances réunie le jeudi 25 juin 2020, et avec l'assistance du secrétariat de mairie, le maire présente les projets de BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE ET EAU/ASSAINISSEMENT.

### **BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		<b>Prévisions en € TTC</b>
011	Charges à caractère général	487 700
012	Charges de personnel	460 300
014	Atténuations de produits	127 740
65	Autres charges de gestion courante	448 300
66	Charges financières	42 900
67	Charges exceptionnelles	1 000
68	Dotations aux provisions	9 600
022	Dépense imprévues	50 000
042	Opération d'ordre entre sections	18 510
021	<i>Virement à la section d'investissement</i>	250 670
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>1 896 720</b>
<b>RECETTES</b>		<b>Prévisions en euros TTC</b>
013	Atténuation de charges	8 000
70	Produits des services du domaine et ventes	283 630
73	Impôts et taxes	869 900
74	Dotations et participations	480 941
75	Autres produits de gestion courante	144 680
<b>TOTAL</b>		<b>1 787 151</b>
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement 2019</b>	<b>650 810</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>2 437 961</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		<b>Prévisions en € TTC</b>
10	Dotation fonds divers	700
16	Remboursement d'emprunts	197 550
21/23	Total des opérations d'équipement	1 390 800
27	Autres immobilisations financières	23 950
45	Opérations pour le compte de tiers	200 000
<b>TOTAL</b>		<b>1 813 000</b>
<b>RECETTES</b>		<b>Prévisions en euros TTC</b>
10	Dotations fonds divers	98 000
1068	Excédent de fonctionnement	358 213
13	Subvention d'investissement	167 820
16	Emprunts et dettes assimilés	422 000
45	Opérations pour le compte de tiers	167 000
024	Produits des cessions	16 000
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	250 670
040	Opérations d'ordre entre sections	18 510
<b>TOTAL</b>		<b>1 498 213</b>
<b>001</b>	<b>Excédent d'investissement 2019</b>	<b>314 787</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 813 000</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 de la Commune présenté avec un excédent prévisionnel de fonctionnement d'un montant de 541 241.00 €

### **BUDGET PRIMITIF EAU/ASSAINISSEMENT 2020**

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>		
<b>DEPENSES</b>		<b>Prévisions en € HT</b>
011	Charges à caractère général	214 050
012	Charges de personnel et assimilés	116 500
014	Atténuations de produits	24 850
65	Autres charges de gestion courante	2 000
66	Charges financières	138 900
67	Charges exceptionnelles	1 000
68	Dotations aux provisions	29 000
022	Dépense imprévues	10 000
042	Opération d'ordre entre sections	427 800
021	<i>Virement à la section d'investissement</i>	19 943
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>984 043</b>
<b>RECETTES</b>		<b>Prévisions en euros HT</b>
70	Ventes et prestations services	621 100
74	Subventions d'exploitation	145 000
75	Autres produits de gestion courante	15 680
042	Opérations d'ordre entre sections	195 600
<b>TOTAL</b>		<b>977 380</b>
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement 2019</b>	<b>6 663</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>984 043</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		<b>Prévisions en € HT</b>
16	Remboursement d'emprunts	195 500
21/23	Total des opérations d'équipement	753 900
040	Opérations d'ordre entre sections	195 600
<b>TOTAL</b>		<b>1 145 000</b>
<b>001</b>	<b>Report déficit 2019</b>	<b>365 800</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 510 800</b>
<b>RECETTES</b>		<b>Prévisions en euros HT</b>
1068	Excédent de fonctionnement	140 500
13	Subvention d'investissement	509 425
16	Emprunts et dettes assimilés	413 132
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	19 943
040	Opérations d'ordre entre sections	427 800
<b>TOTAL</b>		<b>1 510 800</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

## C/ Attribution des subventions aux associations 2020 : détail des montants

Comme chaque année, les associations sont invitées à déposer leur dossier de demande de subvention en début d'année. La commission Associations a étudié chaque demande. Madame BERNAZ Célia présente les propositions de subventions dont le montant total s'élève à 63 600.00 €. Elle rappelle que le versement des subventions est effectué sous réserve de la présentation du dossier de demande de subvention complet.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Arrête la liste des subventions octroyées et fixe ainsi le montant global attribué pour chaque structure dans le cadre du vote du budget primitif 2020 de la commune :

	<b>BP 2020</b>
ASSOCIATION BREVON BENIN	200.00 €
ASSOCIATION France ALZHEIMER	100.00 €
CHŒUR DU BREVON	250.00 €
LIRE A BELLEVAUX	1 800.00 €
MJC DU BREVON	500.00 €
EDUCATION POPULAIRE (COLLEGE ET ECOLE NOTRE-DAME)	29 250.00 €
FAMILLES RURALES DE BELLEVAUX	21 000.00 €
SAVOIE ARGENTINE	200.00 €
ASSOCIATION CHAPELLE DE VALLON	800.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	300.00 €
AMICALE DES JSP BELLEVAUX-LULLIN	500.00 €
BELL GYM CLUB	300.00 €
SKI CLUB ALPIN	4 200.00 €
SKI CLUB NORDIQUE	1 000.00 €
ATTITUD'ALTITUDES	200.00 €
AIDE A L'INSTALLATION JEUNE MEDECIN (convention)	3 000.00 €
<b>TOTAL GENERAL 6574</b>	<b>63 600.00 €</b>

## 2020 07 06-05 : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire expose que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Il donne lecture du projet établi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le règlement intérieur dans les conditions exposées.

## 2020 07 06-06 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : Constitution

Conformément aux articles 1650 et 1650A du Code Général des Impôts, le Conseil municipal doit instituer une Commission Communale des Impôts Directs. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluations et nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensés par l'administration fiscale.

Elle est composée de 7 membres : le maire ou l'adjoint délégué, président de la commission, et de six commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants dans les communes de moins de 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, avoir au moins 18 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes :

Mme BERNAZ Célia	M MORAND Frédéric	M BABAZ Gilles
M VOISIN Benoit	Mme MEYNET Vanessa	M FAVIER-BRON Pascal
Mme GOUNANT Ophélie	Mme MEYNET-CORDONNIER Armony	M MEYNET-MEUNIER François
M MEYNET Yves	M SKORUPSKI Eric	M BUINOUD Patrick
M FAVRAT Armand	M REY Emmanuel	M JORDAN Pascal
Mme MATHIAUD Ghislaine	Mme SANTALUCIA Elodie	M CHALLANDE Jean-François
Mme BRUNEL Nathalie	M MORAND Claude	M CHATELAIN Denis
M CORBET Nicolas	M BEL Georges	M CASTELAIN Alain

## 2020 07 06 07 : TRAVAUX RENOVATION DE LA MAIRIE : Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant n° 1

Le maire présente l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre établi par Mr BAJULAZ Pierre, maître d'œuvre en charge des travaux de réaménagement et de mise en accessibilité de la mairie.

Le forfait provisoire de rémunération avait été calculé sur une estimation sommaire des travaux, et une étude complémentaire de structure a été réalisée pour remplacer le plancher bois défectueux entre le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage. Il convient par conséquent de régulariser en arrêtant le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre sur la base du montant des travaux réalisés et d'inclure l'étude complémentaire de structure, ainsi :

### AVENANT N° 1

#### ➤ **MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE :**

Estimation sommaire des travaux 455 900.00 € HT

Montant des travaux réalisés 537 520.84 € HT

Montant complémentaires des travaux à prendre en compte 81 620.84 € HT

**Montant des honoraires complémentaires 81 620.84 x 11.50 % 9 386.40 € HT**

#### ➤ **ETUDE DE STRUCTURE COMPLEMENTAIRE :** 900.00 € HT

**TOTAL DE L'AVENANT N° 1 10 286.40 € HT**

**TVA 20 % 2 057.28 €**

**TOTAL TTC 12 343.68 € TTC**

Après avoir entendu le maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de **12 343.68 € TTC**

### **2020 07 06-08 : INDEMNITE DE GARDIENNAGE 2020**

Le maire propose de renouveler **pour l'année 2020** le versement de l'indemnité de gardiennage à la personne de la commune qui assure ce service en remplacement du prêtre résident depuis septembre 2004.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Donne un avis favorable, pour le versement de la totalité de l'indemnité, soit **479,86 €**, à la personne responsable du service, conformément à la circulaire préfectorale du 26 mai 2020.

### **2020 07 06-09 : GESTION DE LA FORET : Engagement parcelles en affouage – Année 2020**

Monsieur VOISIN Benoit, adjoint responsable donne lecture au Conseil Municipal de la liste des délivrances des bois (bois cédé à la commune pour ses propres besoins comme pour ceux des affouagistes (droit au « bois de feu » pour les habitants de la commune), établie par Monsieur SIMONNET, technicien de l'Office National des Forêts, concernant la forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la liste de délivrance présentée dans le tableau ci-annexé,
- choisit le mode de délivrance : délivrance des bois après façonnage
- désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :
  - Monsieur VOISIN Benoit
  - Monsieur MORAND Frédéric
  - Monsieur SKORUPSKI Eric
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente

### **2020 07 06 10 : CENTRE DE VACANCES LES LOUVETEAUX :**

#### **Demande de mise en vente à des promoteurs immobiliers pour aménagement d'appartements**

Le maire donne lecture du courrier du 26 mai 2020 adressé par Monsieur HEMERY Didier, exploitant du Centre de Vacances « Les Louveteaux » au lieu-dit « La Clusaz ». Dans le cadre de la mise en vente du centre, il sollicite la commune pour une autorisation de mise en vente du bien à des promoteurs immobiliers afin d'en faire des appartements, après dépôt d'un permis de construire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à ce changement de destination.

### **2020 07 06 11 : COURS DE PILATES :**

#### **Renouvellement de la convention d'utilisation de la salle des fêtes 2020/2021**

Le maire donne lecture de la demande de Mme PIBOT Patricia, représentant l'Association « Les Pieds dans l'herbe » pour le renouvellement de la location de la salle des fêtes le mercredi soir pour organiser les cours de gymnastique en Pilâtes à compter de la rentrée de septembre 2020. Les conditions de mise à disposition seront les mêmes que pour les associations utilisatrices de la salle durant la période d'hiver, soit 25 € par soirée. Il est précisé que la commune se réserve le droit d'utiliser les locaux en cas de besoin (réunion publique ou autres) et devra en informer l'association si cela était le cas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de renouveler le contrat de mise à disposition de la salle des fêtes à l'Association « Les Pieds dans l'herbe » à compter de septembre 2020, dans les mêmes conditions que la convention du 7 octobre 2019,
- Charge le maire de signer la convention annuelle à intervenir.

## **2020 07 06 12 : SIAC – CONTRAT DE RIVIERES : Avenant 2020-2022**

Le maire informe le conseil municipal que le contrat de rivières mis en place par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais fait l'objet d'un avenant 2020/2022 (continuité pour la mise en œuvre de la deuxième partie du contrat) et sollicite le conseil municipal pour la signature de cet avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le maire à signer l'avenant 2020/2022 du contrat de rivières

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Action de lutte contre l'ambroisie :**  
Monsieur MORAND Frédéric est nommé référent Ambroisie. Les documents relatifs à l'ambroisie lui seront transmis. Il recevra ensuite ses codes d'accès dans le cadre du groupe d'échange référents Ambroisie France.
- **Camping :**  
Face à l'affluence des demandes de camping sur la commune, et le nombre de camping-cars fréquentant la commune ayant largement augmenté ce printemps, il est nécessaire de prendre une décision pour répondre aux demandes.  
Les demandes concernent essentiellement le Lac de Vallon, ce secteur naturel n'est pas du tout équipé pour le camping et doit être préservé.  
Pour des raisons sanitaires, d'accès et de sécurité, après discussion, il est décidé d'interdire le camping autour du Lac de Vallon, un arrêté du maire sera pris dans ce sens.  
Les camping-cars seront dirigés vers le parking du Pont de la Joux à la Chèvrerie et sur le parking du Foyer de ski de fond aux Mouilles où des sanitaires sont mis à disposition.
- **Panneau d'affichage :**  
Monsieur MORAND Frédéric, en charge du panneau d'affichage de la Chèvrerie fait savoir que le lieu idéal serait sous les arcades du bâtiment des Silènes. Madame MEYNET Vanessa se charge de demander l'autorisation au Syndic de Copropriété.
- **Services techniques :** Monsieur MEYNET Yves, responsable des services techniques informe le conseil municipal du recrutement de Monsieur BOUARD Frédéric au 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour une durée de 10 mois.
- **Prochaine réunion du conseil municipal :** vendredi 10 juillet 2020 pour la désignation des délégués dans le cadre des élections sénatoriales de septembre 2020

Le maire lève la séance à 23h35.

La secrétaire,  
Célia BERNAZ

Le maire,  
Jean-Louis VUAGNOUX